

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE LASER 2013

Manche n°1

2/3 Mars 2013

CN LORIENT
Site de Kerguelen



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **LASER standard, radial et 4.7**
- 3.2. Les bateaux admissibles DOIVENT s'inscrire par internet en ligne au plus tard **le 20 février 2013** à l'adresse suivante : http://regateslaser.info/inscriptions_afl/Formulaire.php?regate=45 **Majoration de 5 euros pour les inscriptions passée cette date.**
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : 24 € par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions le 2 mars 2013.

5. PROGRAMME :

- 5.1. Confirmation d'inscription : 2 mars 2013 de 9h à 11h30
- 5.2. Contrôle : Adhésion AFL 2013 **obligatoire**
- 5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 2 mars 2013	14h30	Laser Standard, Radial & 4.7
Dimanche 3 mars 2013	10h	Laser Standard, Radial & 4.7

6. JAUGE

Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le 2 mars 2013.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de types construits.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

10.2. Si le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (Standard, Radial et 4.7)

le 1er Espoir Laser standard, le premier Espoir (moins de 21 ans) homme Radial, la 1ère Féminine Laser Radial, la première féminine Espoir (moins de 21 ans), le 1er Master standard et le premier Master Radial, la première fille en Laser 4.7

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Centre Nautique de Lorient

Quai Eric TABARLY

56100 Lorient

bienvenue@cnlorient.com

Tél : 02.97.84.81.30.

www.cnlorient.com